

Enseignement des jeunes filles.

Autor(en): **Masson, Renée**

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **14 (1912)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FRANCE

Enseignement des jeunes filles.

*Enseignement des jeunes filles*¹, publié sous la direction de M^{lle} AMIEUX, prof. au Lycée Victor-Hugo, Paris. — Le V^{me} volume des rapports de la Sous-commission française traite de l'enseignement mathématique des jeunes filles en France et comprend l'enseignement primaire, l'enseignement professionnel et l'enseignement secondaire. L'enseignement supérieur des jeunes filles, étant commun avec celui des jeunes gens, est exposé dans le volume III.

Les trois premiers rapports du volume V sont relatifs à *l'enseignement secondaire*, donné par les lycées et collèges et à l'école normale. Le cours des études des lycées et collèges est de 5 ans, il est divisé en deux cycles. Dans le 1^{er} (3 années d'étude, âge moyen d'entrée en 1^{re} année 12 ans) l'enseignement mathématique est obligatoire ; dans le 2^{me} il est facultatif.

M^{lle} AMIEUX indique, dans le 1^{er} rapport, la place qu'occupent les mathématiques dans le plan d'études des 1^{er} et 2^{me} cycles et, les raisons qui en 1880, lors de la création de ces écoles, ont contribué à faire cette place très modeste. Elle fait remarquer que dans le 2^{me} cycle, malgré leur caractère facultatif, les cours mathématiques sont très fréquentés ; elle estime du reste que « l'aptitude des jeunes filles à profiter d'un enseignement mathématique élémentaire, mais sérieux, est désormais un fait d'expérience. » Une 6^{me} année a dû être créée dans un certain nombre de lycées, pour préparer au baccalauréat les jeunes filles en nombre toujours croissant, qui veulent faire des études supérieures. D'autre part, les lycées ont également jugé nécessaire de s'annexer des classes préparatoires pour enfants de 5 à 12 ans. L'enseignement mathématique est donc divisé en enseignement obligatoire, donné dans les classes préparatoires et les 3 classes secondaires du 1^{er} cycle et en enseignement facultatif, donné dans les 2 classes du 2^{me} cycle et dans les classes de 6^{me} année.

M^{lle} AMIEUX expose ensuite l'organisation générale pour les 2 cycles. Celle des classes préparatoires et de la 6^{me} année varie d'un lycée à l'autre.

La 3^{me} partie du rapport s'occupe plus particulièrement de l'enseignement *obligatoire*. Le programme de chaque année d'étude est accompagné de considérations sur le but de l'enseignement et la manière dont le programme est interprété.

En géométrie, pendant les deux premières années l'enseignement doit « initier les élèves aux constructions et à la connaissance des formes géométriques et leur permettre de mieux appliquer le système métrique ». La 3^{me} année a pour but d'« initier les élèves à la culture logique de l'intelligence, exercer leur faculté de raisonnement, les habituer à la rigueur de la pensée, à la précision et à la clarté d'expression ».

La question de la valeur respective des trois méthodes d'Euclide, de Méray et de la méthode mixte est encore très controversée, aussi toute liberté est laissée au corps enseignant. M^{lle} AMIEUX termine son rapport

¹ 1 vol. de 95 pages ; 3 fr. 50 ; Librairie Hachette, Paris.

par un exposé de l'enseignement géométrique de 3^{me} année au lycée Victor Hugo à Paris.

L'enseignement des mathématiques dans le 2^{me} cycle, soit les 4^{me} et 5^{me} années de l'enseignement secondaire, fait l'objet du second rapport lequel est dû à M^{me} H. BAUDEUF, prof. au lycée de Bordeaux. Cet enseignement prépare aux baccalauréats et aux divers concours de l'enseignement secondaire féminin, il est facultatif en ce qui concerne les mathématiques, tandis que la physique et la cosmographie ainsi que les autres branches d'étude sont obligatoires. M^{me} BAUDEUF regrette ce caractère d'exception donné aux mathématiques. Il a pour résultat naturel de faire, trop souvent, négliger les mathématiques vers la fin de la 5^{me} année, à l'approche des examens du diplôme de fin d'études. Contrairement aux idées reçues au moment de l'élaboration des programmes des lycées de jeunes filles, l'expérience des 28 dernières années a prouvé que les jeunes filles sont plus fréquemment attirées vers l'étude des mathématiques que vers celle des sciences naturelles.

Quant au programme notons que l'arithmétique est une révision du champ déjà parcouru, mais avec des tendances plus théoriques, systèmes de numération, divisibilité, etc. Le programme d'algèbre comporte les équations du second degré. La géométrie plane est traitée en 4^{me} année, la géométrie dans l'espace en 5^{me} année. Les cours mathématiques sont de 2 heures par semaine. En 4^{me} année le cours de cosmographie est obligatoire, 1 heure par semaine pendant 1 semestre, tandis qu'en 5^{me} année il est facultatif et fait partie du cours de mathématiques pures auquel sont consacrées 2 heures par semaine.

L'enseignement qui suit le diplôme de fin d'études, soit en 6^{me} année, est en réalité réparti sur 1 ou 2 ans et comporte 3 sections. La 1^{re} prépare les élèves à la 1^{re} partie du baccalauréat ès sciences (latin-Sciences ou Science-langues vivantes) avec 5 heures de mathématiques par semaine. La 2^{me} section est destinée aux élèves qui ont passé la 1^{re} partie et se préparent à la 2^{me} partie du baccalauréat, 8 h. par semaine sont attribuées aux mathématiques.

Le programme est celui de la classe correspondante des lycées de garçons (classe de mathématiques élémentaires), avec adjonction d'un cours élémentaire de géométrie analytique à cause des candidates au certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les collèges de jeunes filles. Celles-ci, après avoir obtenu le baccalauréat, complètent et approfondissent leurs connaissances en suivant une seconde fois le même cours.

Enfin la 3^{me} section prépare au concours d'admission à l'école normale supérieure de Sèvres avec 5 heures de mathématiques par semaine. Le programme, plus élémentaire que pour le baccalauréat, doit être possédé parfaitement.

M. P. APPELL, doyen de la Faculté des Sciences de Paris et professeur à l'École de Sèvres, rapporte sur *l'enseignement mathématique à l'École normale supérieure de Sèvres*. Cette école a pour but de préparer les professeurs femmes des lycées et collèges de jeunes filles. De même que l'école normale des jeunes gens, elle a une section littéraire et une section scientifique. Elle est un internat, les études et la pension sont gratuites. L'admission des élèves, environ 15 annuellement se fait à la suite d'un concours dont le programme mathématique contient de l'arithmétique, de l'algèbre jusqu'aux progressions, de la géométrie plane et dans l'espace et des éléments de trigonométrie.

Les études à l'École sont réparties sur trois années, dont la troisième a pour but principal la préparation au concours du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées et collèges. M. Appell estime que pour les élèves de Sèvres le programme de ce concours est trop voisin de celui d'entrée à Sèvres. Notons que le programme mentionne la notion de dérivée, la variation des fonctions, des notions de géométrie analytique.

La troisième année prépare au concours de l'agrégation des jeunes filles, qui, pour les sciences, est divisé en section des sciences mathématiques et section des sciences physiques et naturelles. Les concours, soit de l'agrégation, soit du certificat d'aptitude ne sont pas exclusivement réservés aux élèves de l'École.

En troisième année, outre la révision du programme, les élèves apprennent à faire elles-mêmes des leçons dans des cours de conférences. Dans le courant de l'année chacune d'entre elles passe une quinzaine de jours à faire de véritables leçons dans les lycées de Paris et de Versailles.

L'*enseignement professionnel* des jeunes filles fait l'objet d'un rapport par M^{me} PIVOT, professeur à l'école professionnelle Emile Dubois, à Paris, et par M^{lle} FREDON, professeur à l'École pratique du Havre. Ces écoles, appelées écoles pratiques de commerce et d'industrie en province et écoles professionnelles et ménagères à Paris, peuvent se diviser en section commerciale et section industrielle. Elles sont encore dans une période d'organisation, c'est pourquoi ce rapport indique plutôt les tendances de leur enseignement. Leur but est de « former des employées de commerce et des ouvrières aptes à être immédiatement utilisées au comptoir et à l'atelier ».

Le cycle des études est de trois ans. L'admission se fait entre 12 et 15 ans par voie de concours. Malgré le caractère essentiellement pratique de l'enseignement, la culture générale n'est pas négligée. Le temps consacré aux mathématiques est relativement restreint, il varie entre 1 1/2 et 3 heures par semaine, suivant les années et les sections, contre 10-18 heures de classe et 32-24 heures de travaux pratiques.

Par les cours d'arithmétique on cherche à mettre l'élève à même de résoudre tous les calculs qui peuvent se présenter dans la vie domestique ou professionnelle. Dans la section commerciale quelques leçons sont affectées au calcul algébrique. La géométrie est enseignée surtout en vue du dessin et de la coupe.

Les professeurs des écoles professionnelles se recrutent en général parmi les élèves des sections normales annexées à l'École pratique du Havre, sections qui vont être transférées à Paris. Le rapport se termine par un projet de programme pour les écoles professionnelles de la ville de Paris.

La troisième partie du volume V présente un aperçu sommaire de l'*enseignement primaire féminin*, enseignement qui est sensiblement analogue à celui des écoles primaires de garçons déjà étudié dans le volume I. Les écoles primaires de filles sont divisées en écoles primaires élémentaires, de 5 à 13 ans, et écoles primaires supérieures. Elles préparent respectivement au certificat d'études primaires élémentaires et au certificat d'études primaires supérieures; les dernières conduisent également, dans certains cas, au brevet simple et au brevet supérieur.

Le personnel enseignant se recrute, pour les écoles élémentaires, dans les écoles normales primaires d'institutrices; pour les écoles primaires supérieures et pour les écoles normales primaires, surtout à l'école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses.

Dans sa « Note sur l'enseignement des mathématiques dans les écoles primaires élémentaires », M^{lle} Amieux se borne à rappeler les programmes officiels et à renvoyer le lecteur au rapport correspondant sur les écoles de garçons par M. LEFEBVRE.

M. TALLENT, professeur à l'école Turgot, à Paris, passe en revue, dans le second rapport, l'enseignement des mathématiques dans les écoles primaires supérieures de jeunes filles. L'enseignement général en est sensiblement semblable à celui des écoles de garçons.

A partir de la deuxième année, l'enseignement se répartit sur trois sections, une section d'*enseignement général* conduisant à l'École normale ou à l'administration des postes, télégraphes et téléphones, une section *commerciale* et une section *ménagère*.

M. Tallent indique le programme mathématique correspondant aux différentes sections. L'algèbre n'en fait pas partie.

Le cycle des études est généralement de trois ans, exceptionnellement de quatre, par exemple à Paris dans les écoles Edgar Quinet et Sophie Germain.

Pour l'enseignement des mathématiques dans les écoles normales d'institutrices primaires, le rapporteur, M. VAREIL, professeur à l'École normale de Melun, renvoie au rapport des écoles de garçons correspondantes.

Le volume se termine par deux rapports sur l'enseignement des mathématiques à l'École normale supérieure d'institutrices de Fontenay-aux-Roses. L'un par M. FONTENÉ, inspecteur à l'Académie de Paris, sur l'arithmétique et l'algèbre, l'autre sur la géométrie, par M. G. KÆNIGS, professeur à la Sorbonne. Le cycle des études est de trois ans, l'arithmétique fait l'objet de la première année, la géométrie de la seconde. Dans la troisième année les élèves font elles-mêmes des leçons sur l'une et l'autre des deux branches alternativement.

Renée MASSON (Genève).

ILES BRITANNIQUES ¹

NOTE PRÉPARATOIRE. — Les rapports sur l'enseignement mathématique dans les Iles Britanniques sont publiés avec le concours du *Board of Education*, en une série de fascicules, mis en vente séparément. Ils sont intitulés *Special Reports on Educational subjects. The Teaching of Mathematics in the United Kingdom*. (Wyman & Sons, éditeurs, Londres).

En tête de chaque fascicule une *Note préparatoire* rappelle l'origine de ces travaux et la composition de la délégation et de la sous-commission anglaises : Sir G. GREENHILL, Prof. E. W. HOBSON, Mr. C. GODFREY, délégués, et Mr. C.-E. ASHFORD, Sir George H. Darwin, Mr. G.-H. HARDY, Mr. C. S. JACKSON, Sir Joseph LARMOR, Prof. A. E. H. LOVE, et Prof. GIBSON.

Cette commission a été chargée d'organiser les travaux, mais, quoique les rapports soient dirigés par le *Board* sur la proposition de la commission, il est bien entendu que ni celle-ci, ni le *Board* n'acceptent aucune responsabilité concernant les renseignements ou les opinions qu'ils renferment.

¹ Ces rapports ont été résumés par M. J.-P. DUMUR (Genève).